

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

La présente location est faite aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière et notamment à celles ci-après que le preneur s'oblige à exécuter, sous peine de tous dommages et intérêts et même de résiliations des présentes, si bon semble au mandataire et sans pouvoir réclamer la diminution du loyer.

Réservation : le versement de 30% d'acompte confirme votre réservation. Ce règlement doit être retourné au loueur dans les 7 jours suivant la prise d'option, accompagné du contrat de location dûment signé. Le solde du montant total du séjour est à régler à l'arrivée à la résidence.

Annulation du fait du client : dans le cas d'une annulation moins de 30 jours avant la date d'arrivée, les arrhes versées seront intégralement conservées. Dans le cas d'une annulation plus de 30 jours avant le séjour, 10% du prix du séjour et 50 " de frais de dossier seront conservés. La date d'annulation sera la date de réception d'un courrier adressé en recommandé au loueur. En outre, tout séjour interrompu par le client, pour quelque cause que ce soit, ne peut donner lieu à aucun remboursement.

Location : les locations ont lieu du samedi au samedi. Les arrivées sont prévues entre 15h00 et 17h00. Afin que le loueur soit présent pour la remise des clés, **le client doit avertir le loueur** dans la semaine précédant la prise de location ou **au plus tard la veille de l'arrivée, de son horaire précis d'arrivée au 06.45.17.70.73**. La location doit être libérée au plus tard pour 10h30 le samedi suivant. Un premier état des lieux est prévu entre 10h00 et 11h00.

Nos prix comprennent :

La location du samedi 15h00 au samedi suivant : 10h30.

Les consommations d'eau, électricité, chauffage. Les frais de dossier, le mobilier et équipement nécessaire pour le nombre de personnes prévu.

Nos prix ne comprennent pas :

- La taxe de séjour tout au long de l'année de 0.80 "/pers/jour à 0.90 "/pers/jour à partir de 12 ans selon le classement. Cette taxe est reversée au Trésor Public qui la redistribue, en principe, aux organismes publics de tourisme. (Office de Tourisme).

- Le linge de maison : 10 " par lit. 5"/drap de bain. 3"/serviette de toilette ou tapis de bain. Torchons non fournis.

- Le ménage de départ : forfait de 50 " .

- La caution de 200 " par appartement. Elle sera versée distinctivement du règlement de la location, par chèque et restituée suite à l'inventaire et au ménage de départ par courrier dans les 7 jours. Une retenue partielle ou intégrale sur la caution pourra être faite dans le cas de dégradation de l'appartement ou de son contenu ou de ménage de départ non effectué ou trop succinct.

- Les communications téléphoniques pour l'appartement équipé du téléphone à carte (RDC / classé 3 clés (06.46.12.17.13) ; Carte : 30 " .

Occupation :

La capacité d'accueil est indiquée sur chacune des offres, en cas de surpopulation constatée du local loué, le loueur se réserve le droit de demander un supplément de 15 " la nuitée par personne supplémentaire. Si le locataire refuse de régler, le loueur se réserve le droit de déduire la somme de la caution versée.

Animaux :

Les animaux ne sont pas acceptés dans la location. En cas de non respect de cette clause, le loueur peut refuser le séjour. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Assurance :

Le locataire s'engage à utiliser le bien « en bon père de famille » ; Il est tenu de s'assurer contre les risques inhérents à l'occupation d'un logement à savoir, le vol, la perte ou la dégradation d'objets personnels ainsi que des dégradations qu'ils pourraient occasionner au mobilier et des dégâts qu'il pourrait provoquer dans le logement par sa négligence. Dragonne Promotion décline toute responsabilité concernant des accidents pouvant survenir au locataire ou à ses biens au cours du séjour. Le locataire autorisera sans réduction de prix du loyer et sans indemnités, dans la mesure où il n'y a pas de troubles de jouissance manifestes, que soient effectués les réparations ou travaux incombant au propriétaire dont l'urgence et la nécessité apparaîtraient au cours de la saison. Dans le cas où les canalisations de vidange des lavabos, douche, baignoire ou évier, wc...etc, venaient à être obstruées par le fait du locataire, la remise en état lui incomberait.

Juridiction :

Toute réclamation relative à la conformité de la location avec son descriptif devra être soumise au loueur dans un délai de 24h00.

Le présentes conditions générales de réservation et de location sont régies par la loi française. La langue des conditions générales de vente et du contrat est le Français. Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile dans les bureaux de Dragonne Promotion. En cas de litige ou de contestation, seul le Tribunal de Grande Instance de Saint-Malo est compétent, sans novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

Date et Signature du locataire :

Date et Signature du propriétaire :